

Santé mentale et citoyenneté ? le logement comme objet transversal

Béatrice DERIES

Doctorante en sociologie
(CRESAL-Université
Lyon 2)

Formatrice dans une école
de travail social (EIAS-
Rockefeller, Lyon)

BIBLIOGRAPHIE :

¹ *Sous le même habit juridico-administratif de la résidence sociale ont été réalisés, d'un côté un immeuble banalisé de trois étages comprenant 12 logements individuels de petite taille gérés par un office HLM ; de l'autre, une « pension de famille » proposant une formule semi-collective à 18 personnes réparties en 13 logements situés dans un habitat pavillonnaire géré par une régie privée à caractère social.*

² F. Bourgeois, A. Cornud, B. Deries, "L'insertion par le logement des malades mentaux : nouvelles filières, nouveaux produits, nouveaux acteurs", déc. 1998.

³ Cf. Cl. Barazer et C. Ehrenberg, "La folie perdue de vue", *Esprit*, octobre 1994.

Socialiser la maladie mentale

Les relations entre logement et psychiatrie ou habitat et santé mentale, sont à référer en premier lieu au mouvement de désinstitutionnalisation qui s'engage avec la sectorisation psychiatrique et le transfert de la fonction sociale de l'hôpital vers d'autres institutions. Ce mouvement met en jeu de nouveaux espaces d'intervention et pose le problème complexe de la place des malades mentaux dans la cité. Initialement, le besoin de transversalité est soutenu par la nécessité de socialiser la maladie mentale en ouvrant aux spécialistes qui l'ont en charge les différentes scènes sociales, en l'occurrence celles de l'habitat. Il s'agit en quelque sorte de déverrouiller le logement, sourd jusqu'alors, aux demandes des personnes souffrant de troubles psychiques graves.

Pour que leur besoin de logement devienne une demande sociale légitime, il s'agit pour les acteurs de santé mentale de faire reconnaître l'indicible et le non audible de la maladie psychique dans des espaces ouverts multipartenaires. Et d'engager un travail sur les représentations sociales, lequel d'ailleurs consiste bien autant à défaire les amalgames entre les diverses manifestations de souffrance qui se donnent à voir dans l'espace social du logement.

La mixité comme proposition d'approche transversale

Une deuxième étape pourrait se définir, à partir du milieu des années 90, comme une montée en généralité du thème de la souffrance psychique dans la sphère du logement, en même temps que se redessinent les frontières entre ce qui traditionnellement relevait du droit commun et ce qui était renvoyé au traitement spécialisé, entre les pratiques d'insertion sociale et la prise en charge de la maladie mentale et du handicap.

En 1994, un appel d'offres de la Direction de l'Habitat et de la Construction incite à explorer de nouvelles formules de logement intermédiaires pour des personnes en difficultés d'insertion. Sur l'agglomération lyonnaise, deux propositions sont présentées, qui visent un public identifié comme en grande difficulté psychique et en relation avec une structure de soin psychiatrique. Les hypothèses de travail fondatrices de ces deux projets franchissent cependant un pas de plus en ajoutant, à la nécessaire coopération inter institutionnelle, un principe de mixage des publics dans la conception même des produits logements. Si les patients psychiatriques en deviennent bénéficiaires en raison de leur problème de santé, la réponse à leurs besoins en logement se trouvera intégrée dans une proposition qui ne leur sera plus exclusivement réservée, mais qui est pensée pour des personnes en difficulté d'insertion sociale dans un sens qui se veut plus générique. Une caractéristique commune aux deux dispositifs de logement envisagés est de s'adresser, par un système de réservations et de filières d'accès différenciées, à ces deux catégories de bénéficiaires : les uns suivis sur le plan médical ou social par un professionnel de santé mentale; les autres en difficultés dites d'insertion sociale, acheminés par les dispositifs RMI ou d'Insertion des Jeunes. Cet argument de la « mixité », des publics autant que celle des acteurs institutionnels, est central tant dans le discours de promotion des deux projets que dans ce qui présidera à leur sélection par le commanditaire.

Les « résidences sociales »¹ auxquelles aboutissent les deux projets vont constituer les terrains d'une recherche² conduite dans le cadre d'un appel d'offre du ministère de l'équipement. Il s'agit alors d'étudier cette proposition de mixité telle que définie dans ces espaces résidentiels et d'en com-

prendre les enjeux et les mécanismes. La notion porte en elle l'idée de transversalité, mise en scène sous une forme certes un peu extrême, mais qui pourrait bien être le reflet des questions du commun auxquelles sont confrontés au quotidien non seulement les professionnels intervenant dans les deux espaces sociaux étudiés mais, de manière plus générale, les intervenants de tous bords qui ont à résoudre plus ou moins ensemble les problèmes de cohabitation et de vivre ensemble. Car l'orientation donnée aux deux structures ne caractérise pas seulement une offre de logement social située au croisement de deux secteurs - habitat et psychiatrie -. Elle pourrait rendre compte de ce qui de manière plus générale constitue « le brouillage des frontières et l'indistinction opérés entre les différentes mesures d'assistance et d'aide à la réhabilitation, mouvement par lequel la folie tendrait à être incluse dans toutes les formes d'inadaptation »³.

De la mixité résidentielle à la mixité thématique : le débat entre souffrance et insertion

L'engagement initial des différents protagonistes était fondé sur une diversité de constructions du problème logement, variant au gré des légitimités et des missions : les uns travaillent cette question comme un volet de « l'insertion », les autres l'abordent par l'entrée de la souffrance et des difficultés psychiques. C'est pourtant une véritable négociation entre ces perspectives qui s'engage dès la phase d'élaboration des projets, puis dans la constitution des instances pluri-partenariales de suivi des lieux de vie ; une mise en discussion qui, par la suite, dans la gestion des incidents qui ponctueront la vie des résidences, pourra prendre l'allure d'un rapport de force entre deux grandes thématiques, l'insertion et la souffrance.

Santé mentale et citoyenneté ? le logement comme objet transversal (suite)

france. Soit deux façons de donner sens aux situations de logement et d'habiter.

Le suivi du fonctionnement des deux résidences révélera, à la phase de mise en route et de calage des projets, une certaine propension de la thématique de la souffrance psychique à "prendre le dessus" dans l'approche des candidatures et des problèmes de cohabitation. La question du lien et des liens se trouve en effet au cœur de l'expérience de leurs habitants, quelle que soit leur provenance, conduisant pour les différentes institutions à une reproblématisation commune de l'intervention sociale. Sur ce point, les professionnels de santé mentale sembleraient avoir pris une "longueur d'avance" ayant, des années durant, capitalisé des savoir-faire qu'ils ont aujourd'hui l'opportunité de déplacer dans la sphère commune du logement. Restent quelques interrogations, concernant les habitants de ces résidences sociales, sur les effets identitaires d'un énoncé commun de la question du logement.

La contribution historique apportée par Robert Castel à la connaissance du champ psychiatrique permet de comprendre partiellement les limites de la transversalisation d'un objet comme celui du logement : un tel mouvement irait à l'encontre d'une orientation fondamentale de la psychia-

trie, laquelle a consisté à construire et à défendre sa spécificité pour sortir de son ghetto et s'intégrer dans la communauté. Cette psychiatrie élargie et assouplie entendrait conserver le leadership, dans la maîtrise des dimensions non médicales d'une approche communautaire, et rester le chef d'orchestre des interventions en direction du contexte social⁴. Se verrait ainsi mise en cause toute idée de métissage⁵ des approches, aux frontières entre psychiatrie, social et logement.

Retour sur les politiques publiques : subjectivité et souffrance psychique

Les questions amenées localement par deux montages inédits trouvent un certain écho dans les débats de fond qui accompagnent l'évolution du secteur du logement. Les dispositifs du « logement très social », parmi lesquels les résidences sociales, se construisent en effet à partir de l'exportation des technologies sociales et thérapeutiques, hors du secteur du handicap et de l'inadaptation vers le secteur du logement⁶. Les quelques transferts sémantiques que nous évoquons donnent à voir ce mouvement d'exportation, même s'ils sont toujours et encore, pour les responsables des lieux observés, des sujets de débat. Ils cristallisent la confrontation des logiques d'action et le rap-

port de force thématique : doit-on désigner et présenter les procédures comme des procédures d'*admission* (des patients) ou d'*attribution* (de logements). La finalité de l'action est-elle le *droit* au logement ou bien le mieux aller, vis - à - vis duquel le *devoir* au logement représenterait un moyen ?

L'hypothèse d'une « *subjectivisation* » des conditions d'accès au logement vient éclairer ces quelques premières observations locales : avec la loi Besson, le rapprochement des politiques sectorielles s'accompagne de la disparition du caractère universel et automatique de l'accès. Il y a affirmation d'un droit universel au logement, mais paradoxalement, pour le mettre en œuvre, on applique un système qui est de l'ordre de l'assistance, basé sur l'individualisation des situations⁷.

Prenons le risque, alors, de faire le lien entre le succès d'une thématique de la souffrance psychique et ce processus de subjectivisation par lequel les politiques d'action sociale, ici du logement, se redéfinissent, non plus en référence à l'accès à des droits et à des statuts sociaux, mais par la mise en avant des subjectivités et des intimités dans les espaces sociaux. ■

BIBLIOGRAPHIE :

⁴ R. Castel, "La spécificité de la psychiatrie face aux nouvelles formes d'intervention sociale", in *Regards sur la folie*, ouvrage coordonné par B. Doray et J. M. Rennes, L'Harmattan, 1993.

⁵ Au sens de Fr. Laplantine et A. Nouss (*Le métissage*, Flammarion, collection *Dominos*, 1997) : le métissage n'est ni la fusion ni la cohésion mais la confrontation des dialogues.

⁶ Cf. *Les travaux* d'E. Maurel, sociologue, Grefoss (Grenoble), sur l'évolution des politiques publiques du logement et ses rapports avec les mutations du travail social. cf. R. Ballain, M. C. Jaillot, "Le logement des démunis : quel accompagnement social?", *Esprit*, mars avril 1998.

⁷ Conclusion importante des travaux de R. Ballain et E. Maurel sur l'évolution des politiques du logement.

